

Reçu le

06 JUIN 2024

DDT 2A / SACT

Cartulare curatu da / Affaire suivie par : Mme Audrey LECOMTE  
Tel. : 04.20.20.21.36 / 04.95.74.90.16  
Indirizzu elettroniku / Courriel : audrey.lecomte@isula.corsica  
Ref. : AL/2024/353

U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica  
Le Président du Conseil Exécutif de Corse

à  
Monsieur le directeur départemental des territoires et  
de la mer  
Terre plein de la gare  
20302 Aiacciu cedex 9  
[ddtm-suph-iads@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:ddtm-suph-iads@corse-du-sud.gouv.fr)

Ughjettu / Objet : RD70/ PR19+781 : Avis sollicité dans le cadre de la demande de permis de construire n°PC02A25824D0001 – Commune de Renno – Projet de construction d'un parc photovoltaïque – SAS Centrale photovoltaïque de Renno.

P.J. : - Formulaire de demande de permission de voirie ou d'autorisation de travaux

Comme suite à votre demande d'avis visée en objet, je vous informe que les services routiers de la Collectivité de Corse émettent un **avis favorable** sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Le seul accès autorisé via la RD70 sera l'accès existant, à savoir la piste DFCI «Mozza » qui sera élargie et revêtue au droit du raccordement afin d'en améliorer les caractéristiques notamment l'hydraulique et la suppression des atterrissements. Aucun autre accès ne sera autorisé.
- Le pétitionnaire veillera également à formuler une **demande de permission de voirie avant le début des travaux** (selon le modèle ci-joint) qui fixera la durée de l'autorisation ainsi que les prescriptions techniques à respecter concernant **l'aménagement de l'accès** et le **raccordement à la centrale électrique de Sagone**. Ce document sera transmis à l'adresse indiquée en première page.

Fait à Ajaccio, le 05 juin 2024  
Pour le Président du Conseil Exécutif  
de Corse et par délégation,

Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse

  
Daniel LABORDE